« Cette barrière ne pourra être posée qu'avec notre autorisation ; elle sera placée de manière à ne pas gêner le libre écoulement des eaux de la rue. Les portes pratiquées dans les barrières devront ouvrir-en dedans ; elles seront garnies de serrures ou de cadenas pour être fermées chaque jour au moment de la cessation des travaux.

« Art. 2. — Il ne sera point établi de barrières devant les maisons en réparation. On devra pour les réparations, faire usage d'échafauds volants ou à bascule, sans points d'appui direct sur la voie publique et de 1 mètre 20 au plus de saillie sur le mur de face, de telle sorte que la circulation puisse continuer sur le trottoir au pied de la maison. Pour prévenir la chute des matériaux ou autres objets sur la voie publique, le premier plancher au-dessus du rez-de-chaussée, sera, pendant toute la durée des travaux, formé de planches jointives et avec rebords.

« Si l'échafaud doit avoir plus de deux étages, on sera tenu de garnir de planches l'étage d'échafaud au-dessous de celui sur lequel les ouvriers travaillent.

« Art. 3. — Les échafauds servant aux constructions, seront établis avec solidité de manière à prévenir la chute des matériaux et gravois sur la voie publique.

« Ils devront monter de fond, et, si les localités ne le permettent pas, ils seront établis en bascule à 4 mètres au moins du sol de la rue.

« Il est défendu de les faire porter sur des écoperches ou boulins arc-boutés au pied des murs de face, dans la hauteur du rez-de-chaussée. Les engins et appareils servant à monter et à descendre les matériaux, devront être enfoncés dans des barrières.

« Art. 4. — Les barrières et les échafauds montant de fond, au devant desquels il n'existera pas de barrières, seront éclairés aux frais et par les soins des propriétaires et des entrepreneurs. L'éclairage sera fait au moyen d'appliques espacées de 10 mètres en 40 mètres, dont un à chaque angle des extrémités pour éclairer les parties en retour. Les heures d'allumage et d'extinction des appliques, seront celles fixées par les lois et règlements.

« Art. 5. — Les travaux de constructions ou de réparations, seront entrepris immédiatement après l'établissement des barrières et échafauds et devront être continués sans interruption à l'exception des jours fériés.

« Dans le cas où l'interruption durerait plus de huit jours, les propriétaires et entrepreneurs, seront tenus de supprimer les échafauds et de reporter les barrières à l'alignement des maisons voisines, ou de se pourvoir d'une autorisation du Maire pour les conserver.

« Art. 6. — Les voitures destinées aux approvisionnements ou à l'enlèvement des terres et gravois, entreront dans l'intérieur de la propriété. Dans le cas contraire, elles se placeront toujours parallèlement à la maison et jamais en travers la rue.

« Art. 7. — Aussitôt le déchargement des voitures sur la voie publique, des ouvriers en nombre suffisant, seront employés à le rentrer, sans interruption, dans l'enceinte de la barrière ou dans la maison.

« Le sciage et la taille de la pierre sur la voie publique, sont expressément défendus.

« Art. 8. — Si, par suites de circonstances imprévues, des matériaux devaient rester pendant la nuit sur la voie publique, les propriétaires seront tenus d'en donner avis au commissaire de police du quartier, de pourvoir à l'éclairage et de prendre toutes les precautions nécessaires.

« Art. 9. — L'entrepreneur des travaux de construction ou de réparation, est spécialement tenu de maintenir la propreté de la voie publique dans toute l'étendue de la façade en construction ou en réparation pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la suppression des barrières et des échafauds.

« Art. 10. — Il est défendu aux entrepreneurs, maçons, couvreurs, fumistes et autres de jeter sur la voie publique les recoupes, plâtras, tuiles, ardoises et autres résidus des ouvrages.

« Art. 11. — Tous entrepreneurs, maçons, couvreurs, fumistes, badigeonneurs, plombiers, menuisiers, et autres exécutants ou faisant exécuter aux maisons et bâtiments riverains de la voie publique, des ouvrages pouvant faire craindre des accidents ou susceptibles d'incommoder les passants, seront tenus, s'il n'y a point de barrières au devant des maisons et bâtiments, de faire stationner dans la rue, pendant l'exécution des travaux lorsque le travail entrepris sera 15 mètres de longueur, un ouvrier ou deux ouvriers âgés de dix-huit ans au moins munis d'une régle de 2 mètres de longueur pour avertir et éloigner les passants.

« Art. 12. — Dans le cas de construction, la barrière sera supprimée aussitôt que le bâtiment sera couvert. Pour le cas de réparations, les échafauds ou les barrières, s'il en a été posées, seront enlevées immédiatement après l'achèvement des travaux.

« Art. — Dans les quarante-huit heures qui suivent la suppression des échafauds et barrières, les propriétaires et entrepreneurs feront réparer à leurs frais, les dégradations de pavé résultant de la pose des barrières et échafauds et seront tenus provisoirement, de faire entretenir les blocages et de prendre les mesures convenables pour prévenir les accidents. »

« Roubaix, le 7 novembre 1867.

« C. DESCAT. »

Mgr l'archevêque de Cambrai a donné aujourd'hui la confirmation dans l'église Saint Martin.

Une foule considérable assistait à cette belle cérémonie.

La Chambre de commerce de Lille a reçu divers documents relatifs à une exposition maritime internationale qui doit avoir lieu au Hâvre, sous le patronage de S. M. l'Empereur et de S. A. le prince Impérial, du 1er juin au 31 octobre 1868.

La Chambre a reçu aussi le tableau des modifications projetées au tarif des douanes de Russie sur les principaux articles importés de France dans l'empire Russe.

Les personnes que ces pièces intéressent peuvent en prendre communication au secrétariat de la Chambre, au Palais-de-Justice, tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

La Chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Lille, pour l'année 1867-1868, est composée de :

MM. Tiprez, syndic; Doutreligne aîné, rapporteur; Mas, trésorier; Huard, secrétaire, et Bonnier, membre.

Au marché aux grains de Lille, du 20 novembre, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 14 cent. à l'hect.

Des pièces fausses de 1 et de 2 francs continuent de circuler en ville. Elles sont à l'effigie de l'Empereur et portent la date de 1860. Elles sont assez nettement frappées surtout du côté de l'effigie. Ces pièces fabriquées de plomb pur, ploient sous la moindre pression, elles ont un teint mat, rendent un son sourd. Cependant, malgré tous ces caractères de mauvais aloi, un certain nombre de personnes se sont laissées prendre. — Nouvel avis aux marchands.

Mercredi, vers huit heures du matin, on a retiré du canal de Roubaix, non loin du Sartel, le cadavre d'un homme paraissant appartenir à la classe ouvrière.

Une blouse, une casquette, une pipe déposées sur le bord, font croire à d'un suicide.

Le cadavre a été transporté à Roubaix.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— Le comte et la comtesse de Flandre qui se trouvent actuellement en Angleterre, sont attendus très-prochainement à Bruxelles.

— On lit dans le *London Scotsman* :

« La bibliothèque des billets de banque annulés couvre une superficie énorme sous les bureaux de la banque d'Angleterre. Ces catacombes sont remplies de rayons en bois sur lesquels sont placées plus de 16,000 boîtes de bois blanc d'un pied environ de hauteur sur 18 pouces de largeur. Dans ces boîtes ou cercueils, reposent soigneusement empaquetées des liasses de billets assortis, et sur l'extérieur sont peintes certaines lettres et figures qui, pour les employés de ces sombres lieux, disent la date et le rang des décédés. Ces billets sont gardés pendant sept ans, et l'arrangement en ce qui le concerne est si parfait qu'un simple billet, dont on connaît la date et le numéro, peut être produit en cinq minutes par la personne chargée de ce département. La valeur nominale de ces billets ensevelis au temps actuel dépasse trois milliards de livres sterling, le nombre actuel de billets étant d'environ une centaine de millions. On voit continuellement d'étranges et curieux exemples de la longévité de ces billets d'un papier si mince, et leur histoire fournirait assurément matière à bien des romans. Les billets d'une livre qui, depuis longtemps ont cessé d'être en circulation et auxquels se rattache le souvenir de la peine capitale qu'encouraient autrefois les contrefacteurs, sont, en moyenne, présentés au nombre de deux par mois au guichet du caissier. Pendant les trente ans qui ont précédé l'abolition de la peine capitale pour contrefaçon des billets de l'Etat, il n'y a pas eu moins de 1,816 condamnations pour ce crime, la majorité des faux étant de billets d'une livre, et sur le nombre des personnes ainsi condamnées, six cent vingt-huit furent pendues dans diverses parties du pays. Il y a quelques semaines, un billet de 2 livres, sorte de billets dont une très-petite quantité a été imprimée au commencement du siècle actuel, a été présenté à la caisse pour toucher les deux souverains d'or qu'il promettait depuis si longtemps. Quelques billets sont usés au point de n'être plus que des chiffons presque méconnaissables. Le montant du billet a disparu, mais la date et la signature fournissent l'indication suffisante pour reconnaître son identité sur les grands-livres de la banque. Le billet le plus ancien en la possession de la banque d'Angleterre est un billet de 1698. Un billet de 25 livres ayant plus d'un siècle de date a été présenté, il y a peu de temps, à la Banque et l'on a fait le calcul que l'intérêt composé du montant de ce billet, s'il avait été exigible, aurait été de plus de 6,000 livres. »

Un tragique événement a mis en émoi, hier, les paisibles habitants du quartier de la Roquette. Le sieur Emile L..., élève en pharmacie, âgé de vingt-neuf ans, occupait, depuis plusieurs mois, le boulevard du Prince-Eugène, 180, un logement en commun avec la demoiselle Suzanne L..., âgée de vingt-sept ans, et pont il avait fait la connaissance, il y a environ six ans. La vive passion qu'il avait conçue pour elle, et qui, au lieu de s'attiédir par le fait du temps, avait au contraire redoublé d'intensité, se traduisait trop souvent par de graves altercations qui, peu à peu, avaient rendu tout à fait intolérable pour Suzanne cette existence à deux.

Un des jours de la semaine dernière, elle annonça à Emile qu'elle avait pris la ferme résolution de se séparer d'avec lui, et qu'elle viendrait une dernière fois à son domicile, aujourd'hui lundi, pour reconnaître et enlever les effets personnels qu'elle laissait dans la chambre. Cette brusque déclaration acheva d'exaspérer le jeune homme, et aujourd'hui à midi, lorsque Suzanne se présenta dans sa chambre, il se précipita sur elle et la frappa de quatre coups de poignard; puis, avant que les cris et le râle de sa victime eussent pu attirer les habitants de la maison, il avala une forte dose de strychnine qu'il avait sans doute emportée de l'officine de son patron, à l'insu de celui-ci. Quand on entra dans la chambre où l'assassinat venait d'avoir lieu, on aperçut, gisant au milieu d'une mare de sang, le cadavre de Suzanne. Auprès du corps de sa maîtresse était étendu l'assassin, qui se tordait en proie a des convulsions affreuses, résultat de l'empoisonnement. Emile a été transporté aussitôt chez M. Lambquin, commissaire de police, qui l'a envoyé à l'hôpital Lariboisière, où le meurtrier a rendu le dernier soupir quelques instants après son arrivée.

— La *Sentinelle du Jura* nous apporte la nouvelle d'un désastre qui a couvert de ruines la commune de Saint-Laurent-Grand-Vaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Claude (1,258 habitants.)

Vendredi, à quatre heures et demie du matin, le feu se déclarait dans l'écurie de l'auberge Tartavel, et gagnait rapidement les habitations voisines. L'incendie, attisé par une forte brise et alimenté par les bardeaux formant la toiture des maisons contiguës, atteignait bientôt d'effrayantes proportions. Il ne reste debout que quatre maisons, entre autres la gendarmerie, l'hôtel des Messageries et l'hôtel Zénon ; encore ces deux bâtiments n'ont-ils été préservés que parce qu'ils sont situés sur l'autre bord de la route impériale et couverts en tuiles.

La mairie et l'église sont devenus la proie des flammes, aux atteintes desquelles les cloches se sont fondues.

On nous rapporte, mais nous nous plaisons à révoquer en doute cette version, que deux frères auraient péri en voulant sauver les vases sacrés.

« Impossible, disent les témoins du désastre, de se faire une idée du spectacle désolant que présente l'emplacement où s'élevait le joli chef-lieu de canton détruit par ce terrible incendie. »

— Un lord anglais qui a occupé des fonctions diplomatiques, a épousé une miss dont les façons et le langage sont d'un déluré... un peu cavalier.

Un écrivain français fut invité pendant un voyage de LL. EE. à Paris, à dîner chez l'homme d'Etat.

Au déssert, emportée par sa nature cavalière, milady laissa échapper une expression gaillarde, que ne put etouffer la toux de son mari.

— Comment trouvez-vous lord et lacy X... ? demandait-on, le lendemain, à l'écrivain. Quelles sortes de gens sont-ils ?

— Mon Dieu, répondit l'invité — *il* est de la Chambre des Lords, mais *elle* est de la Chambre des communes.

— M. Philarète Chasles, en étudiant l'autre jour, dans la *Liberté*, les diverses formes de la curiosité littéraire et en parlant des mémoiaes apocryphes qui étaient à la mode sous la Restauration, faisait une révélation assez curieuse :

Je suis un antre, un magasin, une étude, si vous voulez, où se trouvent classés les anecdotes et les dossiers, les faits et les lettres, les souvenirs et les notes qui peuvent nuire à presque toutes les familles d'un pays. Cela se paye, bien entendu, et fort cher. On en fabriquera même, si vous voulez.

Le jour où vous achèterez quelqu'une de ces pièces, on inscrira sur un registre, avec votre nom, la date de la transaction. Cette date sera elle-même numérotée et enregistrée comme les arbres de Fontainebleau ; et vous deviendrez un nouveau bénéfice pour le commerçant philanthrope qui a corrigé ces documents et activé ainsi le mouvement de guerre sociale, si ardente aux vieilles époques,

— Le *Journal officiel* de Varsovie reproduit, dans son numéro du 9 novembre, l'ordonnance suivante du gouverneur de Petaikan, dans le royaume de Pologne :

« Depuis quelque temps, l'autorité a « remarqué, chez un certain nombre d'in« dividus, de nouvelles tendances à porter « des signes emblématiques révolution« naires tels que bagues, petites croix « d'une certaine forme, etc. Je préviens « le public que tous ceux chez qui seront « aperçus de pareils objets encourront des « peines sévères et seront ensuite mis sous « la surveillance de la police. Les agents de « police ont reçu l'ordre de veiller atten« tivement à ce que personne ne porte « d'emblèmes révolutionnaires et d'arrêter « immédiatement tout individu qui con« treviendrait aux arrêtés qui les dé« fendent. »

C'est ainsi, apparemment, que s'éternise la fameuse formule : « *L'ordre regne à* Varsovie ? »

Il se trouvera bien à Paris un confiseur pour nous fabriquer des dragées Chassepot à l'occasion du nouvel an.

L'actualité l'exige, et la confiserie a toujours subi les caprices de l'actualité. Cet à-propos est d'autant plus indiqué que nous avons pas cet hiver de pièce de Sardou; les crêmes *Intimes* sont usées et les pralines *Benoiton* ont fait leur temps.

Les dragées Chassepot feraient merveille.

VARIÉTÉS

LA PIPE.

Je ne sais s'il vous plaira de lire ces quelques lignes nées en un moment d'oisiveté, dans un wagon, entre cinq à six fumeurs, et fumant moi-même.

J'admirai d'abord comment, avec quelques centimes, un fumeur se procure un plaisir et une distraction de tous les instants, tandis que les divertissements coûtent cher, les beaux tableaux coûtent cher, les vins fins et les mets délicats coûtent cher..., restons-en là.

Je me surprenais à donner aux fumeurs une haute importance : le gouvernement devait les consulter, compter avec eux, solliciter leur votes; le cabinet des Arkes de Sèvres était allumé dans nos assemblées délibératives; la pipe tranchait les questions de paix ou de guerre...; évidemment j'allais trop loin.

Cependant toutes les manières de fumer ne mènent pas à la célébrité ou ne caractérisent pas la perfection. On dit que le fumeur de cigarettes s'expose à passer pour inconséquent ou pour un homme inquiet; tout ce que je sais, c'est que la cigarette est d'exportation lointaine.

Le cigare est fumé par l'ami des beaux esprits; quelquefois il énonce le petit fumeur, plus souvent l'homme qui pense mollement à ses affaires ou à ses aventures.

Le *brûle-gueule* est dangereux : il exprime trop de détermination, la brusquerie; il est fumé quelquefois par l'homme aux expédients : c'est le compagnon ordinaire de celui qui cultive les arts jusqu'à la manie, ou de celui que la misère rend inculte.

La pipe est le signe de la constance et de la gravité; elle est d'une seule pièce : la neuve décèle un goût dépravé; si c'est une pipe proprement *culottée*, elle est d'un homme rangé jusqu'à l'avarice, ou d'un grand amateur.

Le vrai fumeur ne se sert jamais que d'une pipe simple. S'il vient à la casser, il ne s'emporte pas, il ne crie pas : A bas le gouvernement; il ne maudit pas l'ordre de choses établi dans cette vallée de larmes; mais il en ramasse les débris avec componction, respect et amour, et il la remplace de son mieux.

Nous nous habituons, l'homme s'habitue trop à regarder les événements et la création actuelle à travers le prisme de son égoïsme. Le fumeur a l'inappréciable privilège de les voir à travers la fumée de son tabac, qui est le même pour tous, si ce n'est pas du Maryland ou un autre tabac de fantaisie.

Combien de fois la première bouffée de sa pipe ne lui offre-t-elle pas le mirage de ce bas monde dans la vérité ? Il pense ou plutôt il voit, tant sa pensée a de puissance et d'actualité, il voit dans les capricieux tourbillons de sa fumée :

Un homme probe et digne cherchant vainement une place ;

Un homme incapable et sans considération occupant un emploi ;

La pitié s'attacher aux crimes et délaisser la vertu ;

Une femme hautement coupable, que l'opinion absout;

Une jeune fille innocente dont on dénature la conduite pour la condamner ;

Des gens qui ont le courage de leurs vices, révérés pour des actes imaginaires ;

Des personnes qui cachent modestement leurs bonnes qualités, que le monde poursuit de ses imputations injurieuses.

Vous croyez que cet homme qui bourre machinalement sa pipe et qui l'allume en se brûlant les doigts, est absorbé par sa sensualité de fumeur : vous vous trompez.

Il pense aux débats des chambres, à la question romaine, aux emprunts, aux bienfaits du Libre-Echange.

Il parcourt le rayon vecteur d'une nouvelle planète; il songe, avec Herschell, aux systèmes de l'univers, aux infinis sidéraux.

Il se perd amoureusement dans les infiniment petits ; il scrute les voies de la molécule élémentaire avec Dumas.

Il contemple la peste, le choléra, la petite-vérole voyageant en poste dans un atôme, à travers les populations effrayées.

Il cherche les fondements réels de la chimie dans les atômes et rêve à leur identité avec Newton.

Qui sait ? peut-être conçoit-il un laboratoire où, avec les éternels et incorruptibles éléments des corps, il composa, de toutes pièces et à volonté, le sucre, le carmin, l'or lui-même ?

Il sourit à l'idée de cette alchimie nouvelle, et il fume, sans brûler sa pipe, sans humer une bouffée plus vite que l'autre, avec l'imperturbable tranquillité du sage d'Horace.

Mais il faut le dire, le fumeur aime l'indépendance; il flaire de loin la liberté. Son regard se perd dans l'avenir des peuples; il s'agite sur son siége, mu par d'ardentes aspirations; il lève la tête comme pour évoquer les grandes lumières du monde; il murmure des noms; et vous croyez qu'il s'inquiète de son voisin.

Le fumeur mérite n'a qu'un détaut, ce semble du moins, — heureuse restriction! — c'est de mal jouer, de ne pas soigner son jeu; de jeter un valet quand il faudrait annoncer le roi, ou de poser mal à propos l'as et blanc. Aussi ne joue-t-il guère qu'avec ceux qui fument comme lui, et qui, étrangers aux poignantes émotions du jeu, préfèrent des préoccupations plus douces.

Voici un doyen de la pipe qui jette les bizarres spirales de sa fumée vers le troisième ou le septième ciel, il ferme les yeux et pense aux caprices de la fortune; il s'attache avec bonheur aux principes immuables de la justice; faudrait-il se laisser écraser sous la roue du char qui entraîne l'inconstante déesse.

La fumée, qui se dissipe comme un songe, lui annonce la vanité de la gloire et des plaisirs. En vain les chimères d'ici-bas et les hochets de la vie sollicitent son cœur et sa tête; il a dans sa pipe fragile un incorruptible miroir des choses. En vain les flots mugissants des passions et des intrigues viennent le heurter, il s'appuie sur le roc inébranlable de sa conscience; et sa fidélité constamment éprouvée demeure toujours victorieuse.

Le fumeur est clément, il est doux; sa patience est de tous les instants.

Il dédaigne le tumulte de la colère et le joug des mille servitudes que s'imposent bénévolements les enfants d'Adam.

Ses allures sont modérées.

Il parle peu et parle à propos résolument.

Son œil exprime la loyauté, sa lèvre déjoue la malice, son maintien modeste et ferme subjugue la passion.

Tous les peuples dominateurs fument bien, c'est-à-dire la simple pipe de terre. C'est en fumant que s'élaborent et les résistances au despotisme et les projets qui améliorent le sort des peuples. L'estaminet est le lieu des méditations graves, tribune inaccessible à la crainte et plus puissante que celle de l'orateur. Tribune, quelquefois secrète, où le journaliste puise les idées qui agitent les peuples, où l'écrivain trouve ce qui remue le monde.

Le fumeur ne s'ennuie jamais. Seul dans son cabinet, il aime à lutter avec les difficultés, à se saisir de tous les problèmes. Il se joue des écoles et des systèmes; il rit des entraves créés à l'esprit; il a pitié de ceux qu'on attache par l'estomac ou par les yeux; il juge les institutions; il abaisse la main qui veut l'empêcher de boire un verre de bière.

Sa chambre se peuple de fantômes auxquels il aime à donner de la réalité. Il en fait des types..., qu'il garde pour lui. Bah ! qu'est-il besoin de dire ce qu'il pense de ceci et de cela, de celui-ci, de celle-là, des modes, des bêtises, des malices, des légèretés, des faiblesses, des hontes cachées, des petitesses que tout le monde voit, excepté ceux qui... ceux dont....

Fumer, c'est une sorte de béatitude, c'est une perfection qui mène à la sérénité d'âme, à la force, au courage.

Jean-Bart avait une pipe quand, se drapant dans sa loyauté, il fumait chez Louis XIV. Il avait un brûle-gueule quand il menaçait les Anglais sur un baril de poudre défoncé.

Les diplomates qui signèrent le traité de Paris fumaient le cigare, Rothschild fume le cigare, M. Rouher fume le cigare, Louis Blanc fume le cigare.

Les étudiants d'Allemagne, qui conspirent toujours sans aboutir, fument des pipes façonnées.

Le gamin de Paris, qui crie vive le roi, qui fait des barricades, qui acclame la république, qui salue l'empire, fume la cigarette.

Le zouave fume la pipe en garnison; il fume le brûle-gueule devant Malakoff.

Le médecin, l'avocat, le magistrat, fument tour à tour le cigare, la pipe, même la cigarette; le brûle-gueule, jamais, ou Dieu nous en préserve !

EDMOND DUVAL.

Le Moniteur Industriel entre dans sa 36e année. Il a pour but de défendre énergiquement les intérêts industriels et commerciaux de la France, si gravement compromis par les traités de commerce.

Rédigé par des hommes pratiques, c'est un résumé indispensable à quiconque s'occupe de ces questions.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs ce journal paraissant deux fois par semaine ; il contient dans chacun de ses numéros un bulletin examinant, sous le point de vue industriel, les faits politiques qui se produisent ; il contient en outre des articles d'économie sociale, les cours de toutes les matières premières et fabriquées, et enfin des travaux spéciaux sur la métallurgie, les mines, la fabrication des matières textiles. — Ce journal peut être facilement adopté par tous ceux qui se préoccupent des intérêts industriels et commerciaux qui font la richesse d'un pays.

Le prix d'abonnement est fixé à 30 fr. par an, et 16 fr. pour six mois.

Adresser les mandats à l'ordre de M. Alex. Durant, 160, rue Montmartre, Paris.

COMMERCE

Liverpool, 21 novembre.

(Dépêche de la maison Robert Funke et Cie.)

Marché toujours calme, ventes 8,000 balles, good middling louisiane 8 3/4, Fut assez ferme.

Cable direct entre Marseille et Alexandrie, toujours interrompu.